



VIDE GRENIER DU 2 SEPTEMBRE 2018 DE 6h à 18h

**Organisé par la Commission Animations de la Mairie de Rozay-en-Brie
Uniquement réservé aux Particuliers**

REGLEMENT

Présentation

Article 1^{er} : Le vide-grenier est organisé par la Commission animations de la Mairie de Rozay-en-Brie de 6 h à 18 h et uniquement réservé aux particuliers. Cette vente au déballage est localisée sur la voie publique, faubourg de Gironde, boulevard Lafayette, boulevard Victor Hugo et boulevard Amiral Courbet, 77540 Rozay-en-Brie.

CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTIONS

Article 2 : Conditions de participation

Cette manifestation s'adresse aux particuliers ayant au moins 18 ans, quel que soit leur lieu de domiciliation.

Article 3 : Marchandises vendues

Les particuliers ne pourront vendre que des objets personnels et usagés. Les emplacements devront être tenus par les personnes désignées sur le formulaire d'inscription. Ces personnes devront être majeures.

Article 4 : Droit de place

Avec réservation : le droit de place est fixé à 2,00 € le mètre linéaire pour les habitants de Rozay-en-Brie et à 4,00 € le mètre linéaire pour les autres personnes.

Sans réservation, le jour de la manifestation : le droit de place est fixé à 3,00 € le mètre linéaire pour les habitants de Rozay-en-Brie et à 5,00 € le mètre linéaire pour les extérieurs.

Les véhicules pourront stationner derrière l'emplacement à condition de réserver un minimum de 4 mètres linéaires par véhicule.

Article 5 : Modalités d'inscriptions

▪ Avant le 24 Août 2018 :

- Téléchargement du formulaire d'inscription sur le site de la Mairie : <http://www.rozay-en-brie.fr> ou sur : [Facebook : Animation Mairie de Rozay-en-Brie](#).

Envoi du formulaire d'inscription avec les documents nécessaires à sa validation accompagné du règlement à l'adresse : **MAIRIE DE ROZAY-EN-BRIE « Vide-grenier »**

Place Charles de Gaulle – 77540 ROZAY-EN-BRIE

- Par mail : envoyez vos coordonnées à l'adresse suivante : mairie.7@wanadoo.fr (en retour, nous vous enverrons le bulletin d'inscription par mail)

Les emplacements seront attribués par la commission animations le jour de la manifestation.

Article 6 : Pièces à fournir lors de l'inscription

Le formulaire (correctement rempli), daté et signé

La photocopie recto verso de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, permis de conduire, passeport, carte de séjour)

La photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture gaz, électricité, taxe habitation, quittance de loyer ...)

Article 7 : Modalités de réservation

Toute inscription ne sera ferme et définitive que lorsque les pièces demandées seront transmises à la mairie de Rozay-en-Brie, avec la totalité du paiement des droits de place.

Article 8 : Modalités de paiement

En espèces ou par chèque à l'ordre du « Trésor Public »

Article 9 : Réclamation, remboursement

Toute inscription est considérée comme ferme et définitive et ne pourra faire l'objet de quelconque remboursement ou réclamation sauf en cas d'annulation de l'évènement par l'organisateur.